

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

de la séance du 2 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée à domicile le 28 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni salle de réunion de la Mairie Annexe, sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents M.BERNOS ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN ; M. TURON ; M. BAYLIOU

Absents avec pouvoirs : MME MANUEL ; MME DUCOLONER

Absents excusés :

Secrétaire : LEDUCQ Leïla

OBJET : SUBVENTIONS 2024

Les demandes de subventions pour 2024 sont inscrites dans le tableau joint en annexe.

Il est précisé que seules les associations à caractère social, présentant un intérêt public local au bénéfice des Jurançonnais et ayant fourni les pièces justificatives demandées ont habituellement accès aux subventions du CCAS.

Les Administrateurs, membres d'associations, intéressés par les subventions allouées, ne participent pas aux votes les concernant.

Cette année, la Commission Finances et les membres de l'Assemblée délibérante ont souhaité aider les associations d'intérêt public et social particulièrement actives dans le contexte actuel et qui devront l'être au vu de la situation économique et du contexte actuel, qui risque de fragiliser de nombreux jurançonnais.

Après délibération, le Conseil d'Administration invité à se prononcer :

DECIDE : à l'unanimité de voter les subventions proposées ci-dessous, sous les réserves mentionnées. Les Présidents concernés n'ont pas participé au vote.

PRECISE :

- Qu'aucune de ces subventions attribuées par le CCAS ne dépasse 75 000 € ou n'est supérieure ou égale à 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'association concernée,
- Que les crédits suffisants sont prévus au Budget Primitif 2024 (article 65748)

SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2024		
CODE 1/3 Sedit GF	ASSOCIATIONS	VOTE BP 2024
09843	ACCUEIL JURANCONNAIS	8000
07915	ENTRAID'ADDICT64 ALCOOL ASSISTANCE	250
12877	ALMA	200
13663	AMICALE JURANCONNAISE	300
09844	APF PARALYSES DE FRANCE	150
07835	BANQUE ALIMENTAIRE	700
10284	CEID BEARN ADDICTIONS	300
14047	CLUB AGE D'OR	900
14052	FRANCE ALZHEIMER	300
10105	LEO LAGRANGE	30200
604	LES CLOWNS STETOSCOPE	150
000572	MAM POMME D'API	350
08206	MEDECINS DU MONDE	500
605	NOUVELLES VOIES	800
11508	CIDFF 64	600
13288	PLANNING FAMILIAL	300
09848	RELAIS BEBE BEARN	500
08204	SECOURS CATHOLIQUE	550
08343	SOS AMITIE	300
14048	TANDEM	110
14524	VMEH	200
13861	FAMILLES RURALES	1000
14214	CIAPA	50
16906	ADMR DES COTEAUX	400
	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1500
	TOTAUX	48610

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Jurançon, le 2 avril 2024

Le Président
Michel BERNOS

